

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

**Arrêté du 29 juin 2012 portant nomination au Conseil supérieur de l'éducation routière**

NOR : *INTS1227212A*

Le ministre de l'intérieur,

Vu l'article D. 214-2 du code de la route;

Vu l'arrêté du 10 février 2010 portant nomination au Conseil supérieur de l'éducation routière,

Arrête:

Article 1<sup>er</sup>

M. Patrick Chopin, secrétaire général du SNICA-FO, est nommé membre du Conseil supérieur de l'éducation routière en remplacement de M. Christian Grolier.

Article 2

Le délégué à la sécurité et à la circulation routières, est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 29 juin 2012.

Pour le ministre et par délégation :  
*Le délégué à la sécurité et à la circulation routières,*  
F. PÉCHENARD